

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 août 2014 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2014-07-07

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le septième jour du mois de juillet de l'an deux mille quatorze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no.4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no.5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Maryse Ouellette, greffière adjointe assistent également à cette assemblée.

Rs.2014-07-236

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 07 juillet 2014 avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

- 4.3** Demande du Resto-Bar La Galoche pour la tenue d'un beach party.
- 5.10** Résolution pour autoriser la vente d'une partie de la rue Roger, lot 2, à monsieur Serge Charlebois.

REPORTER :

- 16.3** Adjudication du contrat pour la réfection des équipements sportifs – Stade de baseball et bâtiment piscine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-237

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2014.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2014 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2014 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2014-07-238

LETTRE DE MADAME LAURENCE MANSEAU – CRÉATION D'UNE LIGUE D'IMPROVISATION ESTIVALE À ACTON VALE.

Attendu que Laurence Manseau dépose une demande au conseil afin d'obtenir l'autorisation pour créer une ligue d'improvisation valoise;

Attendu que cette dernière demande de pouvoir faire les matchs tous les jeudis sous la pergola au centre-ville, de 19 h00 à 20 h 30 et ce, du 10 juillet au 28 août 2014, mais qu'en cas de pluie, qu'ils puissent utiliser le carrefour des Générations;

Attendu qu'une demande est aussi formulée pour emprunter des amplis ou un système de son permettant la diffusion de la musique d'un ordinateur portable, ainsi qu'une table et 12 chaises;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la création d'une ligue d'improvisation valoise (pour adolescents et jeunes adultes);

D'autoriser des matchs d'improvisation tous les jeudis sous la pergola au centre-ville, de 19 h00 à 20 h 30 et ce, du 10 juillet au 28 août 2014, qu'en cas de pluie, les matchs pourront avoir lieu au carrefour des Générations;

D'autoriser le prêt des amplis ou d'un système de son ainsi qu'une table et 12 chaises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-239

INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE COOPTEL

Attendu que CoopTel convie les élus (es) à la 15^e édition de leur tournoi de golf qui aura lieu le 11 août 2014 au Club de golf d'Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise une dépense d'un montant de 600 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à CoopTel, coop de télécommunication afin de permettre à quatre (4) personnes d'assister à ce tournoi. Le coût d'inscription est de l'ordre de 150 \$ par participant (brunch, golf, voiturette et Grand Tirage, vin et souper).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-240

DEMANDE DU RESTO-BAR LA GALOCHE POUR LA TENUE D'UN BEACH PARTY.

Attendu que le Resto-Bar La Galoche demande l'autorisation de tenir, comme les années passées, un beach party dans le stationnement près de la terrasse de ce bar, le 26 juillet 2014;

Attendu que le Resto-Bar La Galoche est déjà détenteur d'une police d'assurance de responsabilité civile et que cette activité y sera couverte;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville autorise le Resto-Bar La Galoche à tenir un Beach Party (terrain de volleyball en sable) près de la terrasse de ce bar soit sur 5 cases du stationnement parallèle à la rue Beaugrand, le 26 juillet 2014 à compter de 13 h. En tout temps, le stationnement pour les handicapés devra être libre d'accès. Cependant, toutes les activités devront être terminées à 23 h, le 26 juillet 2014;

Que par mesure de sécurité lors de cet événement, la Ville autorise la fermeture de la rue Beaugrand, du Marché à Marcil de 13 h à 23 h, le 26 juillet 2014 et exige que les organisateurs du Beach Party installent un filet protecteur du côté de la rue du Marché;

Que la ville fera le prêt d'équipements nécessaires afin de fermer la rue, tels que: membrane géotextile, clôture pour circulation et panneaux de signalisation conforme à la réglementation;

Que la Ville autorise le Resto-Bar La Galoche à étendre du sable sur les 5 cases du stationnement pour les jeux de volleyball;

Que la Ville n'autorise pas les clients de ce resto-bar à consommer des boissons alcoolisées sur le terrain de volleyball durant cet événement qui aura lieu de 13 h à 23 h. Toutes les consommations devront être prises sur la terrasse existante;

Que les organisateurs fournissent les poubelles, filets ainsi que le sable. Tous les équipements et le sable devront être enlevés avant 12 h (midi), le 27 juillet 2014 afin que le terrain soit remis dans le même état que lors de la prise de possession;

Que copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec, au Service des incendies, au Service ambulancier ainsi qu'au Service des travaux publics.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2014-07-241

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN PAIEMENT.

Attendu que le 03 mai dernier, le conseil a adjugé le contrat pour le marquage de la chaussée pour l'exercice 2014 ainsi que son paiement;

Attendu qu'à la résolution 2014-03-095, au paragraphe 4, il était mentionné que certains items de la liste à l'annexe 1 (piste cyclable quartier nord) avaient été retranchés;

Attendu qu'il y a eu malentendu entre la ville et le soumissionnaire et que les items retranchés ont été effectués malgré la résolution 2014-03-095 qui spécifiait que lesdits travaux ne devaient pas être faits;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de l'ordre de 4 756.35 \$, plus taxes, ainsi que sont paiement à même le poste budgétaire 02-701-50-521, pour le traçage de la piste cyclable quartier nord.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-242

RÉSOLUTION – DÉVELOPPEMENT DOMAINE DU STADE.

Attendu que la Carrière d'Acton Vale Ltée exploite une carrière sur l'immeuble portant le numéro civique 525, Route 116 et que son exploitation bénéficie de droits acquis et ce, jusqu'à la limite de son immeuble;

Attendu que la société en nom collectif de Domaine du Stade entreprend un projet domiciliaire situé à moins de six cents (600) mètres de l'aire d'exploitation de la Carrière d'Acton Vale Ltée;

Attendu que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, recommande aux municipalités d'établir une zone tampon équivalente à celle exigée lors de l'établissement d'une nouvelle carrière et ce, afin de limiter les nuisances reliées à l'exploitation d'une carrière pour des raisons de santé, de sécurité publique et de bien-être des résidents;

Attendu que le Domaine du Stade a fait procéder à une évaluation des impacts de la carrière en exploitation sur l'immeuble du Domaine du Stade en regard aux habitants, au réseau d'aqueduc et d'égout dans la zone d'influence appropriée;

Attendu que cette étude a été réalisée par les firmes Génivar et Décibel consultants Inc. et qu'une copie de chacun de ces rapports ont été transmis au MDDEP et à la Ville d'Acton Vale ;

Attendu que ces études d'impact concluent que les nuisances générées par la carrière du cessionnaire ont peu d'impact sur les résidences du projet domiciliaire si l'on procède à la construction d'un talus aux endroits nécessaires ;

Attendu l'engagement fait par le Domaine du Stade de procéder à la construction d'un tel talus ;

Attendu que le 27 septembre 2013, devant le notaire Jacques Pénelle, le Domaine du Stade grevait son immeuble visé par son projet domiciliaire au profit de l'immeuble de la Carrière d'Acton Vale Ltée d'une servitude réelle et perpétuelle de tolérance de tout inconvénient (incluant, sans limitation, les vibrations, la poussière, le bruit, le camionnage, le dynamitage, les émanations olfactives et autres) pouvant être causé par l'exploitation actuelle ou éventuelle en autant que cette exploitation soit effectuée en vertu des droits acquis dont la carrière dispose actuellement ou autrement à l'avenir ou en vertu d'un certificat d'autorisation et ce, qu'il s'agisse ou non d'inconvénients normaux du voisinage au sens de l'article 976 du *Code civil du Québec* ;

Attendu que tout futur acheteur sera ainsi informé de la proximité de la Carrière d'Acton Vale Ltée et des inconvénients qui peuvent résulter de ses activités d'exploitation ;

Attendu que la réglementation de zonage de la Ville permet la construction de résidences dans cette zone ;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prend acte que toutes les plaintes de nuisances et les conflits éventuels qui pourraient provenir des acheteurs seront soumis à l'application de la servitude de tolérance et qu'en conséquence, la Ville d'Acton Vale les y référera au besoin.

Que la Ville d'Acton Vale est consciente que les plaintes et nuisances et les conflits éventuels qui pourraient provenir des citoyens lorsque la carrière exploite en conformité avec les autorisations du Ministère ne seront pas non plus pris en charge par le Ministère.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Domaine du Stade, à la Carrière d'Acton Vale Ltée de même qu'au MDDEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-243

ADOPTION DU RÈGLEMENT 271-2014

Selon l'avis de motion qui a été donné, avec dispense de lecture, par la conseillère Suzanne Ledoux lors de la séance du 16 juin 2014, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 271-2014 « Règlement numéro 271-2014 établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages, abrogeant le règlement 259-2013 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-244

OFFRE DE SERVICES DE JEAN-YVES TREMBLAY, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE INC.

Attendu que Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre Inc. offre ses services concernant le réaménagement de la rue Industrielle et de la Route 139 à Acton Vale;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

De mandater Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre Inc. pour les services concernant le réaménagement de la rue Industrielle et de la Route 139 à Acton Vale selon l'offre de services datée du 25 mars 2014;

Que la Ville d'Acton Vale autorise, à cet effet, une dépense d'un montant de 8 248.25 \$, plus taxes et frais de cadastre inclus, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-320-00-419, à « Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre Inc. »;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-245

RÉSOLUTION POUR ANNULER LA PROLONGATION DE L'ENTENTE RELATIVE AU SERVICE D'UN PRÉVENTIONNISTE.

Attendu la réception de la résolution 161-06-2014 de la municipalité d'Upton concernant l'entente relative au service d'un préventionniste;

Attendu que cette dite résolution mentionne le prolongement de l'entente jusqu'au 01 novembre 2014;

Attendu que la préventionniste est en congé de maternité jusqu'au 03 novembre 2014 et que sa remplaçante a quitté ses fonctions en mai 2014 et n'a pas été remplacée;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que l'entente relative au service d'un préventionniste avec la municipalité d'Upton soit caduque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-246

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UN PAIEMENT POUR LES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS DE 1 À 11– TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES –RUES BOULAY ET RICARD.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, des directives de changements de 1 à 11 pour les travaux de réfection des infrastructures – rues Boulay et Ricard;

Attendu la recommandation de monsieur Michel Bérubé, ingénieur, chargé de projets de la firme Pluritec.;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense de 23 254.35 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à Grondin Excavation Inc. pour les directives de changements de 1 à 11 des travaux de réfection des infrastructures – rues Boulay et Ricard;

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 260-2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION D'EAU POTABLE.

Dépôt du rapport annuel « de la gestion d'eau potable » pour l'année 2013.

Le conseil prend acte.

Rs.2014-07-247

RÉPONSE À UNE DEMANDE D'INTERVENTION DANS UN COURS D'EAU.

Attendu qu'en juin 2012, la Ville d'Acton Vale avait mandaté BMI experts-conseils (ou autre ou elle-même) pour établir le bassin de drainage géo référencé pour le cours d'eau situé sur le lot 2 326 659 du Cadastre du Québec, propriété de monsieur René Lussier, 1325, rue Bernier à Acton Vale, ainsi que la MRC d'Acton pour élaborer le tableau des superficies détaillées des propriétaires basés sur le bassin de drainage géo référencé préétabli par BMI experts-conseils (ou autre ou elle-même);

Attendu qu'aucun problème d'écoulement nécessitant un entretien n'affecte ce cours d'eau et que les travaux sont rendus nécessaires à cause de l'érosion naturelle des talus et que les travaux sont au seul bénéfice des propriétaires riverains de la rue Bernier;

Attendu que ce sont des travaux d'aménagement;

Attendu qu'une rencontre d'information et d'échanges avec les résidents de la rue Bernier a eu lieu à l'Hôtel de Ville au sujet de ce cours d'eau en février 2014;

Attendu que lors de cette rencontre, a proposé une façon de résoudre les problèmes de régression du fond et d'érosion des talus et que le coût de réalisation des travaux soit réparti à l'ensemble des propriétaires concernés selon le nombre de mètres linéaires de travaux à être effectués sur leur propriété;

Attendu que seulement deux résidents de la rue Bernier ont répondu favorablement à la réalisation des travaux ainsi qu'à son paiement;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De recommander à la MRC de ne pas intervenir dans ce cours d'eau et de fermer le dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-248

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE D'UNE PARTIE DE LA RUE ROGER, LOT 2 À SERGE CHARLEBOIS.

Attendu qu'une partie de la rue Roger, d'une superficie de 3 026.9 mètres carrés, n'a jamais servi;

Attendu que cette rue n'a jamais été développée;

Attendu que la municipalité n'a pas l'intérêt de développer cette rue;

Attendu que le nouveau propriétaire entend acquérir les deux lots adjacents à ladite rue soient les lots 1 et 3, selon le plan;

Attendu que le propriétaire entend céder à la Ville une partie du lot d'une superficie de 374.5 mètres carrés, soit le lot 4, selon le plan;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ferme une partie de cette dite rue;

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à Serge Charlebois une partie de la rue Roger, lot 2, selon le plan;

Que la Ville prend en échange le lot 4, selon le plan;

Que la superficie vendue à Serge Charlebois est de 2 652.4 mètres carrés, au prix de 3.23 \$, du mètre carré, plus taxes applicables ;

Que Serge Charlebois s'engage à rétrocéder ledit lot à la Ville d'Acton Vale et prendre en charge les frais notariés et d'arpentage reliés à ses démarches, advenant que le projet de transbordement ferroviaire ne serait pas réaliser;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du rapport des départements suivants :

- a) Service incendies;
- b) Service d'inspection municipale et liste des permis émis;

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2014-07-249

RÉSOLUTION POUR DÉTERMINER LES CRITÈRES ET JUGEMENT DE SÉLECTION DE L'APPEL D'OFFRES ET D'AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE.

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter les critères et jugement de sélection de l'appel d'offres et d'autoriser la directrice générale à demander des

soumissions, par voie d'appel d'offres, pour des services professionnels en ingénierie pour la mise aux normes de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-250

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 27-05-2014 au 30-06-2014	523 013.05 \$
• Paiements par AccèsD du 01-06-2014 au 30-06-2014	124 039.72 \$
• Salaires, REER pour le mois de juin 2014	108 814.41 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de juin 2014	503 273.03 \$
Grand Total	1 259 140.21 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-251

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE DE PERSONNEL.

Suite à la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur de service concerné, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante :

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Erika Breault	Sauveteur	13.99\$ (4 ^e été)	Été 2014	Temps partiel

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-252

MESURE DISCIPLINAIRE / SUSPENSION D'UN POMPIER.

Attendu les résultats de l'enquête;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que l'employé no. 5538, soit suspendu, sans solde, pour une durée de deux (2) semaines. Les jours sans solde seront choisis par le directeur des incendies et seront communiqués par lettre à l'employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-253

RÉSOLUTION POUR PRENDRE ACTE DE LA DÉMISSION DU DIRECTEUR INCENDIES.

Attendu la réception d'une lettre de monsieur Réjean Messier informant de sa décision de quitter ses fonctions à titre de directeur du Service des incendies, à compter du 01 décembre 2014;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Réjean Messier à titre de directeur du Service des incendies d'Acton Vale et ce, à compter du 01 décembre 2014;

De remercier Monsieur Messier pour l'excellent travail qu'il a effectué au sein du Service des incendies durant 42 années;

D'autoriser le paiement des sommes dues par l'agente à la paie et par la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-254

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU TARIF DE LA CATÉGORIE « PATINAGE PLUS » DU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES ÉTINCELLES D'ACTON VALE.

Attendu que le club de patinage artistique les Étincelles d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la catégorie « Patinage Plus »;

Attendu les recommandations de Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le club de patinage artistique les Étoiles d'Acton Vale à augmenter la catégorie « Patinage Plus », étapes 2 et plus à 370 \$ au lieu de 335 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-255

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE.

Attendu que le club de gymnastique les Étoiles d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2014-2015;

Attendu les recommandations de Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le club de gymnastique les Étoiles d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2014-2015. Le coût d'inscription pour 2014-2015 est déterminé comme suit :

Athlètes nbr heures d'ent/ sem.		Total 2013-2014	Subvention de la Ville	Coûts parents
groupe 12 h	3x4h	775.00 \$	250.00 \$	525.00 \$
groupe 9h	3x3h	665.00 \$	250.00 \$	415.00 \$
groupe 6h	2x3h	565.00 \$	250.00 \$	315.00 \$
groupe 5h	2x 2.5h	550.00 \$	250.00 \$	300.00 \$
groupe 4h	2x2h	515.00 \$	250.00 \$	265.00 \$
groupe 3h	1x3h	445.00 \$	250.00 \$	195.00 \$
groupe 2h	1x2h	385.00 \$	231.00 \$	154.00 \$
grou. 1,5h	1x1.5h	317.00 \$	190.20 \$	126.80 \$
groupe 1h	1x1h	212.00 \$	127.20 \$	84.80 \$
cheerleading				
4h	2x2h	515.00 \$	250.00 \$	220.00 \$

Coûts 2014-2015	Subv.de la Ville	Coûts des parents
865.00 \$	250.00 \$	615.00 \$
755.00 \$	250.00 \$	505.00 \$
655.00 \$	250.00 \$	405.00 \$
640.00 \$	250.00 \$	390.00 \$
605.00 \$	250.00 \$	355.00 \$
535.00 \$	250.00 \$	285.00 \$
475.00 \$	250.00 \$	225.00 \$
405.00 \$	243.00 \$	162.00 \$
305.00 \$	183.00 \$	122.00 \$
535.00 \$	250.00 \$	285.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2014-07-256

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE.

Attendu que l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2014-2015;

Attendu que la hausse est justifiée par l'augmentation de la prime pour la cotisation et assurances à Hockey Estrie et par l'augmentation des salaires pour les chronomètres-marqueurs et des arbitres;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

De ne pas autoriser l'Association du Hockey Mineur d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2014-2015, soit de 15 \$ pour chaque catégorie, considérant que l'année passée, il y a déjà eu une hausse de 25.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 17 juin 2014.

Le conseil prend acte.

VARIA

Rs.2014-07-257

VOTE DE FÉLICITATIONS

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

Que le conseil municipal adresse des félicitations aux membres du comité organisateur de la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton, aux bénévoles ainsi qu'aux employés de la ville qui ont participé activement à la réussite de cet événement qui a eu lieu du 04 au 06 juillet 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 20.

Christian Dion	<ul style="list-style-type: none">• Normes pour l'installation d'une clôture.
Mark Lapointe	<ul style="list-style-type: none">• Problématiques des dos d'âne;• Ligne d'arrêt stop – trop éloignée du panneau d'arrêt (Rues St-André/Daigneault);• Se demande pourquoi on ne retrouve pas les questions posées aux assemblées du conseil dans les procès-verbaux sur le site Internet de la Ville ?• Problématique virage à droite aux feux de circulation routes 116 et 139.

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 28.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et vingt-huit minutes (20;28).

Éric Charbonneau
Maire

Maryse Ouellette
Greffière-adjointe

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date